



Ville de
ROCHECHOUART

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2018

Le Conseil Municipal de la commune de Rochechouart, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean Marie ROUGIER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 26

***Présents :** M. Jean Marie ROUGIER, Maire, Président ; Mme Hélène TRICARD, M. Gérard MOREAU, Mme Josiane PIERREFICHE, M. Christian VIMPERE, Mme Annie JOUSSE, M. Fabien HABRIAS, Mme Danielle BOURDY, M. Roger VILLEGGER, Adjoints ; Mmes Catherine BERNARD, Valérie RASSAT, Conseillères Municipales Déléguées ; MM. Raymond TREILLARD, Jean Claude SOURY, Mme Monique LARGERON, MM. Bernard FOURNIER, Francis SOULAT, Mmes Marie Annick BALAND, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Sylvie PRADIGNAC, MM. Gilles LOIZEAU, Christophe DAUGREILH, Olivier LALANDE, Conseillers Municipaux ; formant la majorité des membres en exercice.*

***Procurations :** Mme Myriam FAGES DEMOULINGER à M. Olivier LALANDE.*

***Absents excusés :** MM. Jean-Luc ALLARD, Alain FOURNIER, Mmes Myriam AUXEMERY, Myriam FAGES DEMOULINGER.*

Secrétaire de séance : Madame Danielle BOURDY.

L'Assemblée délibérante a procédé à l'examen les affaires suivantes :

N° 2018/57

Objet : CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES, CREATION DES RESEAUX DE COLLECTE SUR LE VILLAGE DE BIENNAC ET RENOUVELLEMENT DU RESEAU AEP ; APPROBATION DE L'AVANT-PROJET ET DEMANDES DE FINANCEMENT.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune a sollicité le cabinet d'étude LARBRE INGENIERIE pour la réalisation d'un avant-projet portant sur la construction d'une nouvelle station de traitement des eaux usées, la création des réseaux de collecte sur le village de Biennac et renouvellement du réseau AEP. Cette étude prend en compte le contexte environnemental et détaille les aménagements projetés.

Le village de Biennac compte 54 habitations et selon le ratio moyen de 2,0 habitants/habitation, le village a une capacité d'environ 100 habitants.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que ce sont des raisons sanitaires qui ont conduit la commune à demander la réalisation de cette étude de travaux sur le village de Biennac.

En ce qui concerne la création des équipements nécessaires à l'assainissement collectif du village de Biennac, deux scénarios par secteurs ont été étudiés :

- **Secteur 1 :** création d'un réseau de collecte des eaux usées gravitaires, collectant la partie Est et Centre du village. D'une longueur d'environ 680ml, il concernerait 40 branchements avec 18 regards de visites, coût : **200 000 € HT**.

- **Secteur 2** : création d'un réseau sur la partie Ouest du village de part et d'autre de la RD 10. La topographie ne permettant pas le raccordement gravitaire à l'emplacement de la nouvelle station, un poste de refoulement est donc nécessaire. Cette antenne d'un linéaire de 450ml collecterait 14 abonnés avec 12 regards de visites, **coût : 140 000 € HT**,
- **Au total**, 1 130 ml de conduite pour 54 branchements et 30 regards de visites.
Coût : 340 000 € HT (dont poste de refoulement : 41 000 € HT, indispensable pour le secteur 2).
A noter qu'un poste de refoulement génère des frais de fonctionnement.
- **Création de la station de traitement** (filtre planté de roseaux), **Coût : 153 000 € HT**.

La commune souhaiterait également renforcer le réseau AEP (Adduction Eau Potable) dans le village afin d'installer un poteau incendie au niveau de la place centrale.

Le village de Biennac est actuellement desservi par une canalisation en PVC collé 63/53 qui est elle-même alimentée par une canalisation en fonte de 150 descendant le bourg, à partir du château d'eau.

Les travaux consisteraient à partir du poteau incendie existant à l'entrée du village à la création d'une nouvelle conduite AEP pour l'alimentation de la future station, au renouvellement des conduites AEP, et à la reprise de l'ensemble des branchements et mise en place des compteurs en extérieurs des habitations.

Coût : 170 000 € HT.

Monsieur le Maire soumet au Conseil le dossier d'Avant-Projet de travaux présenté à l'assemblée par LARBRE INGENIERIE, et invite le Conseil Municipal à opérer un choix sur les travaux à entreprendre et à valider l'avant-projet correspondant.

Il propose d'en assurer le financement par emprunts et subventions.

Il invite le Conseil Municipal à délibérer et à approuver ces diverses dispositions

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

- 1- **APPROUVE** le dossier Avant-Projet concernant les travaux d'assainissement de la totalité du village de Biennac pour un montant total de **493 000 € HT**,
- 2- **APPROUVE** le dossier Avant-Projet concernant les travaux de réfection du réseau d'eau potable pour un montant de **170 000 € HT**,
- 3- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel joint,
- 4- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département de La Haute-Vienne et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne les subventions nécessaires à son financement,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches inhérentes à ce dossier et à signer les documents relatifs à ces demandes de subventions.

Nombre de Membres en exercice :	26
Nombre de Membres présents :	22
Nombre de suffrages exprimés :	23
Votes Pour :	23
Votes Contre :	0
Abstention :	0

**Objet : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION
INTERLINGUA**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'association Interlingua nous informe qu'elle a organisé un spectacle au Capitole le dimanche 8 avril 2018 et qu'elle a enregistré un déficit de 133 € et qu'elle ne dispose d'aucune réserve de trésorerie pour y faire face.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle de **150 €** à l'association Interlingua afin de faire face aux dépenses qu'elle a engagées.

DIT que les crédits sont ouverts chapitre 65, article 6574 du Budget Principal 2018.

Nombre de Membres en exercice :	26
Nombre de Membres présents :	22
Nombre de suffrages exprimés :	23
Votes Pour :	14
Votes Contre :	3
Abstention :	6

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire a levé la séance à 20 h 00.

*Fait à Rochechouart le 3 Mai 2018
Affiché le 4 Mai 2018*

*Le Maire,
Jean Marie ROUGIER*



